

RAPPORT DU REGISTRAIRE AU CONSEIL

Le 8 décembre 2022

Table des matières

	Page
INTRODUCTION.....	3
FAITS SAILLANTS DE CE RAPPORT.....	3
Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel	3
Plan d'action accéléré pour la certification	3
Recommandations du coroner en chef	4
Législation et réglementation	5
Bourses d'études	5
PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE.....	6
1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence	6
2. Gérer les risques plus stratégiquement.....	10
3. Améliorer l'engagement des partenaires	13
STATISTIQUES	17
Ressources humaines	17
Services aux postulants et aux membres	17
Statistiques des membres	19
Bibliothèque Margaret-Wilson	19
Appels des inscriptions.....	19
Normes d'exercice et agrément.....	20
Enquêtes et audiences.....	20

INTRODUCTION

J'ai le plaisir de vous présenter le quatrième rapport trimestriel de l'Ordre en 2022. Le rapport s'articule autour des trois priorités stratégiques de l'Ordre et présente des statistiques et les activités menées au cours du troisième trimestre de 2022 (du 1^{er} juillet au 30 septembre 2022). Il contient également des mises à jour sur les récentes activités règlementaires et législatives, ainsi que les réponses de l'Ordre à ces dernières.

FAITS SAILLANTS DE CE RAPPORT

Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel

Les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario (EAO) devaient suivre le programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel en ligne avant le 15 septembre 2022 et, à minuit ce jour-là, **202 947** membres en règle de l'Ordre (EAO) l'avaient réussi. Le 31 octobre 2022, ce nombre avait grimpé à **210 114** membres, soit environ 93 % de tous les membres. Le programme est toujours accessible en ligne pour les membres qui doivent encore le suivre, y compris les 5 402 membres qui ont demandé une prolongation.

L'Ordre continuera à promouvoir la conformité auprès des 5 % de personnes inscrites qui n'ont pas encore suivi le programme et qui n'ont pas demandé de prolongation. Les efforts comprendront une correspondance ciblée à la fin du mois de novembre 2022 et de nouveau en 2023 (si nécessaire) pour rappeler aux membres de suivre le programme. Puisque la réussite du programme est maintenant une exigence pour obtenir l'autorisation d'enseigner, l'Ordre n'a aucune inquiétude quant à la conformité des nouveaux membres à l'avenir.

Pour encourager le suivi du programme dans les délais prescrits, l'Ordre a utilisé plusieurs outils de communication, dont une note aux conseils scolaires (15 août 2022), une note à la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et à ses affiliés (15 août 2022), des courriels adressés directement aux membres, des articles dans les infolettres *Des nouvelles de l'Ordre* et *La Norme*, ainsi que des améliorations apportées au site web et à la section réservée aux membres.

Ce travail de communication a également permis d'informer les membres, les employeurs et les affiliés sur la manière d'accéder à la section réservée aux membres, ainsi que sur le nombre croissant d'options libre-service proposées sur le site web de l'Ordre.

Plan d'action accéléré pour la certification

Depuis l'envoi de notre plan d'action du 27 septembre 2022 à la sous-ministre, l'Ordre a pris part à des discussions avec le personnel du ministère de l'Éducation sur un certain nombre de propositions, en plus d'apporter des améliorations au processus de certification et aux services qui relèvent entièrement de l'expertise et de l'autorité de l'Ordre. Pour en savoir plus, consultez la correspondance que l'Ordre a envoyée au ministère de l'Éducation le 27 septembre 2022 dans le dossier de la réunion du conseil du 8 décembre 2022.

Les améliorations du service au cours du T3-2022 ont compris :

Une amélioration du niveau de service téléphonique grâce à l'ajout de personnel au sein de l'Unité du service à la clientèle, comme recommandé dans le rapport de l'examen sur nos services aux membres effectué par Optimus SBR en novembre 2021.

Le nombre de réponses aux demandes de renseignements par courriel a augmenté au cours des derniers mois et dépasse désormais le nombre de nouveaux courriels reçus chaque mois.

L'Unité du service à la clientèle a participé à la refonte de la section Communiquez avec nous de notre site web et à l'amélioration de la fonction de connexion des membres pour la rendre plus conviviale, ce qui a permis d'offrir davantage d'options libre-service.

Le Service à la clientèle a mis en place une nouvelle procédure pour traiter les plaintes reçues par l'entremise du ministère de l'Éducation et s'est engagé à répondre dans un délai de trois à cinq jours ouvrables.

En collaboration avec le service informatique, l'Unité du service des dossiers a amélioré le processus relatif aux «documents douteux» et poursuit son travail pour numériser le processus de demande, y compris le développement d'un portail de téléchargement de documents pour les postulantes et postulants et l'approbation de nouveaux fournisseurs ou autorités de vérification pour les relevés de notes électroniques (par exemple, TrueCopy en Inde; Higher Education Commission au Pakistan).

L'Unité du service d'évaluation a élaboré deux politiques concernant l'équivalence des diplômes et les compétences linguistiques. La mise en œuvre devrait avoir lieu au quatrième trimestre de 2022. Ces outils et ressources supplémentaires aideront le personnel à évaluer les titres de compétence, de même qu'à prendre des décisions et à formuler des recommandations en matière d'autorisation d'enseigner. Ces nouvelles politiques s'alignent sur le plan d'action pour la certification accélérée, car elles contribuent à éliminer les obstacles à la certification et à en accélérer le processus.

La Division des services aux membres s'est préparée à offrir des séances d'information virtuelles pour les enseignantes et enseignants formés à l'étranger à la fin du mois d'octobre 2022. Ces séances s'adressent aux postulantes et postulants qui ont besoin d'aide pour comprendre le processus de demande d'inscription et à ceux qui souhaitent obtenir plus d'information sur les documents requis. D'autres séances seront offertes au début de 2023. Ces séances soutiennent l'objectif du plan d'action pour la certification accélérée d'offrir aux postulants une expérience de service rapide.

Recommandations du coroner en chef

Le 17 octobre 2022, l'Ordre a reçu un rapport du Bureau du coroner en chef contenant 16 recommandations à l'intention de divers ministères, organismes gouvernementaux et ordres d'autoréglementation concernant la sécurité des enfants et le devoir de signaler les cas présumés de mauvais traitements ou de négligence envers des enfants. En particulier, on a demandé à l'Ordre d'examiner les recommandations suivantes et d'y répondre d'ici le 17 avril 2023 :

- publier une directive d'exercice rappelant [aux membres de l'Ordre] le devoir accru de signaler les cas de mauvais traitements et de négligence envers les enfants;
- veiller à ce que les professionnels agréés revoient la formation sur leur devoir de signaler sur une base semestrielle.

L'Ordre examine actuellement les recommandations et informera le conseil des développements au fur et à mesure.

Législation et réglementation

L'Ordre continue de collaborer avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et le Bureau du commissaire à l'équité au sujet des modifications proposées en vertu de la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire*, qui établiraient des délais stricts pour que les organismes de réglementation prennent des décisions d'inscription concernant les postulantes et postulants de l'extérieur de l'Ontario. Pour en savoir plus, consultez la lettre que l'Ordre a envoyée au ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences le 20 octobre 2022 dans le dossier de la réunion du conseil du 8 décembre 2022.

Bourses d'études

Le programme de bourses de l'Ordre accorde quatre bourses de 1 500 \$ à des étudiants exemplaires inscrits à un programme de formation à l'enseignement en Ontario. Cette aide financière directe aide les futurs enseignants et enseignantes qui se passionnent pour les idéaux les plus élevés de l'enseignement et qui ont fait preuve de courage et de persévérance.

Nous octroyons ces bourses grâce à des dons et nous les versons directement aux personnes selon les critères du programme. C'est le personnel de l'Ordre qui gère le programme, ses investissements et le processus de sélection. Le processus de candidature est entièrement électronique et s'est déroulé entre janvier et août 2022. Cette année, nous avons reçu 110 candidatures, et voici les lauréates et le lauréat des bourses cette année :

Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson

Nommée en l'honneur du deuxième registraire et chef de la direction de l'Ordre. Les candidats doivent obtenir des résultats scolaires exceptionnels tout en démontrant un haut niveau de préparation à la formation à l'enseignement.

Remise à : Grace Rajballie, Université Redeemer

Bourse pour la résilience Brian-P.-McGowan

Nommée en l'honneur du quatrième registraire et chef de la direction de l'Ordre. Les candidats doivent faire preuve de résilience face à l'adversité, de ténacité et de capacité à surmonter des obstacles importants pour atteindre leurs objectifs scolaires et sociaux afin de poursuivre une carrière dans la profession enseignante.

Remise à : Shawn Dhaliwal, Université York

Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire

Décernée à un étudiant ou à une étudiante de la formation à l'enseignement de l'Ontario se préparant à enseigner aux cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire. Les candidats doivent démontrer un haut niveau de préparation à la formation à l'enseignement par des exemples d'engagement communautaire, de culture générale et d'expériences de vie.

Remise à : Josée Lamoureux, Université Laurentienne

Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles intermédiaire et supérieur

Décernée à un étudiant ou à une étudiante de la formation à l'enseignement de l'Ontario se préparant à enseigner aux cycles intermédiaire et supérieur. Les candidats doivent démontrer un haut niveau de préparation à la formation à l'enseignement par des exemples d'engagement communautaire, de culture générale et d'expériences de vie.

Remise à : Kaitlyn Heasman, Université Queen's

Nous publierons de plus amples informations sur chacun de nos lauréats méritants de 2022 dans les prochains numéros de *Des nouvelles de l'Ordre* et sur les médias sociaux de l'Ordre.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE

1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence

Rapport annuel 2021

Le rapport annuel 2021 de l'Ordre, qui reflète une année productive et transformatrice, a été publié sur notre site web en août 2022. Le rapport a été remanié dans un souci de simplicité et d'accessibilité. Rédigé dans un langage plus clair et plus simple, avec un contenu rationalisé, le rapport annuel donne un aperçu de ce qui suit :

- la transition de l'Ordre vers la nouvelle structure de gouvernance, y compris notre travail avec le superviseur de la transition et la nomination du nouveau conseil, des comités et des listes de suppléance;
- la mise en œuvre du programme de certificats temporaires;
- l'élaboration et la préparation du programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel.

Le rapport fournit également une foule d'informations démographiques et statistiques sur les qualifications du personnel enseignant, l'origine des postulants et plus encore.

Médias sociaux et numériques

Le nombre d'abonnés sur nos réseaux sociaux a continué d'augmenter régulièrement au troisième trimestre de 2022 sur toutes les plateformes (Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram, Pinterest et YouTube). Par rapport au T2-2022, le nombre total de nos abonnés a augmenté de 2,8 % (1 400) pour atteindre 57 513.

L'équipe des médias numériques de l'Ordre, en collaboration avec les parties prenantes internes au besoin, répond aux demandes de renseignements reçues par l'entremise des médias sociaux. Par rapport au T2-2022, le nombre total de demandes a diminué de 23 % (438) pour totaliser 1 905 au T3-2022.

Cette diminution est probablement due à une récente initiative de communication visant à rendre le contenu de la plateforme libre-service de l'Ordre, qui comprend une foire aux questions (FAQ), plus pertinent et plus facile à trouver. Les questions de la FAQ ont été réécrites dans un langage plus clair et plus simple afin de les rendre plus accessibles aux postulants, aux membres et au public.

L'Unité des communications assure le suivi et l'analyse des données en ligne pour les infolettres de l'Ordre, dont *Des nouvelles de l'Ordre* qui est envoyée tous les mois aux membres et aux postulants, et *La Norme*, notre publication trimestrielle destinée au public.

Ces deux infolettres ont des taux d'ouverture supérieurs ou proches des normes du secteur. En moyenne, les courriels sur l'éducation ont un taux d'ouverture de 23,4 %. Au troisième trimestre de 2022, *Des nouvelles de l'Ordre* a enregistré des taux d'ouverture de 46 % (en français) et de 67 % (en anglais). Par rapport au T2-2022, les taux d'ouverture ont augmenté de 1 % (en français) et de 15 % (en anglais) au T3-2022. Fait intéressant, nous pensons que l'augmentation des taux d'ouverture peut être attribuée aux rappels pour compléter le programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel.

De son côté, *La Norme* a enregistré des taux d'ouverture moyens de 37 % (en français) et de 49 % (en anglais). Ce dernier chiffre est supérieur à celui du T2-2022, alors que les taux d'ouverture étaient de 25 % (en anglais) et de 38 % (en français). L'engagement plus élevé peut être dû à un changement d'orientation vers les activités de l'Ordre dans lesquelles le public peut participer.

Un suivi régulier permet de cibler les sujets qui intéressent le lectorat, tandis que des taux d'ouverture positifs indiquent que le contenu est toujours intéressant pour notre public.

L'Ordre a continué à promouvoir les candidatures à son programme de bourses d'études sur les médias sociaux et dans *Des nouvelles de l'Ordre* jusqu'à la date limite du 31 août 2022.

Conformité à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

L'Unité des communications travaille en collaboration avec les parties prenantes internes pour s'assurer que les documents que nous affichons sur notre site web respectent les lignes directrices en matière d'accessibilité. Conformément à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, tout le contenu du site web de l'Ordre doit être rendu accessible aux personnes handicapées. Nous nous assurons également que les vidéos téléversées sur notre chaîne YouTube répondent à ces critères.

L'Unité des communications continue de superviser ce processus au moyen d'évaluations et de mesures correctives. Au troisième trimestre de 2022, ces moyens comprenaient :

- le rapport annuel 2021;
- les décisions finales du comité d'agrément pour l'Université Trent;
- les qualifications additionnelles (diverses);
- la vidéo d'accompagnement de l'American Sign Language as a Second Language.

Accent sur la littératie

Les conclusions d'une série de groupes de discussion provinciaux organisés par la Division des normes d'exercice et de l'agrément ont souligné le rôle essentiel de la littératie dans toutes les matières et à tous les niveaux d'enseignement.

Des groupes de discussion, organisés en français et en anglais, ont permis aux élèves, aux parents, aux directions d'école, aux enseignants en littératie, aux formateurs d'enseignants et aux étudiants en enseignement de formuler des réponses aux quatre recommandations du rapport sur l'enquête *Le droit de lire* qui concernent le travail de l'Ordre.

Les participantes et participants ont noté que tous les pédagogues devraient entrer dans la profession avec une solide connaissance fondamentale de la façon d'enseigner la littératie. Les participants ont repris plusieurs des recommandations du rapport *Le droit de lire*, y compris l'importance de la détection précoce des problèmes de lecture, de l'enseignement explicite de concepts comme la conscience phonémique et le décodage, ainsi que de la différenciation pédagogique. Ils ont souligné de nombreuses fois l'importance de cultiver l'amour de la lecture chez tous les apprenants au moyen du modelage. Ils ont aussi souligné qu'il n'y a pas une seule façon d'enseigner la littératie. L'enseignement de la lecture doit être basé sur les besoins individuels de chaque apprenant.

L'Ordre utilisera ces informations pour guider les mises à jour du Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs et les lignes directrices de qualification additionnelle (QA) pour des cours spécifiques.

Examens des programmes

Les examens des programmes pour l'agrément continuent de se dérouler virtuellement, à une exception près : le 15 août 2022, le personnel de l'Ordre a effectué une visite sur place dans le cadre de l'examen initial de l'agrément d'un programme de formation professionnelle en français qui sera offert à l'Université de l'Ontario français. Le personnel a accompagné deux membres du sous-comité d'agrément qui ont visité le campus de la rue Lower Jarvis et ont interviewé le personnel du programme et les membres du corps professoral. L'occasion de recueillir des preuves de première main auprès d'un nouveau fournisseur potentiel d'un nouveau programme de formation initiale à l'enseignement démontre la transparence et la responsabilité du travail de l'Ordre.

Au plus tard le 15 août 2022, les facultés d'éducation ayant des programmes agréés de formation initiale à l'enseignement ont soumis de l'information actualisée sur la structure des programmes pour l'année universitaire 2022-2023. Les changements à court terme apportés à la prestation des programmes et aux attentes en matière de stages à la suite de la pandémie ont été documentés et fournis à l'Ordre par tous les fournisseurs de programmes au moyen des rapports Pivot en 2020 et en 2021. Les rapports sur la structure des programmes et la responsabilité 2022 (rapports PSA, *Program Structure and Accountability*) sont une continuation simplifiée de cette mesure pour la responsabilité.

Le personnel a examiné les rapports PSA et a présenté les tendances globales au comité d'agrément lors de sa réunion de septembre 2022. Pour tous les programmes, les changements signalés ne constituent pas une modification réglementaire substantielle du programme. Tous les programmes demeurent agréés jusqu'à leur prochain renouvellement.

Les facultés ont le plus souvent signalé les modifications de programme suivantes :

- la modification de l'ordre des cours – généralement à la suite de l'ajustement des blocs de stages;
- l'exécution de changements mineurs dans les cours – dans le cadre d'un engagement d'amélioration continue;
- la réduction du nombre de jours de stage non réglementaires – pour faire en sorte que le temps dans les écoles soit consacré aux jours de stage qui répondent aux exigences réglementaires;

- le maintien de l'offre de cours hybrides/virtuels (en plus des cours en présentiel);
- la modification du nombre de jours de stage tout en garantissant le minimum de 80 jours.

Ces tendances illustrent les répercussions de la pandémie sur la prestation des programmes et sur la façon dont ils pourraient être offerts à l'avenir. Ce type de prévision aide le personnel à anticiper les demandes de changements substantiels ou d'ajouts aux programmes à l'avenir.

Règlement des plaintes

Le règlement des plaintes offre un moyen de résoudre les plaintes au début du processus afin d'accélérer la décision finale. Le règlement des enjeux moins importants par l'entremise du règlement des plaintes constitue une utilisation responsable des ressources, libérant le temps et les ressources de l'Unité des enquêtes pour les plaintes plus graves.

Les réunions des sous-comités de règlement des plaintes sont menées par voie électronique et se déroulent en français ou en anglais, selon les besoins. Bien que les résultats du programme de règlement des plaintes ne soient pas rendus publics, le membre, le ou les employeurs et la partie plaignante reçoivent tous une copie de la décision et des motifs du comité d'enquête, ce qui garantit la transparence. Le programme de règlement des plaintes nous permet également de régler les plaintes plus rapidement, conformément à notre engagement d'être à la fois agile et responsable envers les membres dont la conduite a été reprochée.

Le personnel du règlement des plaintes évalue chaque plainte pour déterminer si elle se prête au programme de règlement des plaintes. Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2022, 85 plaintes ont été évaluées et un règlement a été proposé dans 25 affaires (29,4 %).

Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2022, les sous-comités d'enquête composés d'un seul membre ont ratifié 19 ententes de règlement de plainte entre les membres et l'Ordre. Le nombre moyen d'ententes adoptées jusqu'ici en 2022 (5,6/mois) est supérieur à celui de 2021 (3,6/mois) et près de celui de 2020 (5,0/mois).

Résolution interne

Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2022, l'équipe de règlement à l'interne a évalué 14 renvois au comité de discipline pour déterminer s'ils peuvent faire l'objet de poursuites par le personnel interne (10 au T3-2021). Sur ces 14 affaires, deux (deux au T3-2021) ont été retenues pour des poursuites internes (14,3 %).

Tribunaux

L'Unité des tribunaux continue d'apporter des améliorations au processus disciplinaire afin de mieux répondre aux attentes du public et, à cette fin, a maintenu son attention sur la réduction des délais d'audience et la mise en œuvre de l'efficacité du processus. Les dossiers d'audience continuent d'être fermés sur une base hebdomadaire plutôt que mensuelle, ce qui réduit leur durée de vie globale. Le personnel de l'Unité des tribunaux, qui soutient le travail des comités de discipline et d'aptitude professionnelle, se fixe également des objectifs hebdomadaires pour la rédaction des décisions et s'y tient afin de garantir que les décisions disciplinaires sont produites le plus efficacement possible. Le personnel de l'Unité des tribunaux continue également à travailler avec un fournisseur externe pour automatiser et rationaliser certains aspects du processus d'établissement des calendriers,

notamment en ce qui concerne la composition des sous-comités.

2. Gérer les risques plus stratégiquement

Titulaires de certificats temporaires

En septembre 2022, nous avons envoyé un courriel aux titulaires de certificats temporaires pour les informer que les membres dont le certificat expire le 31 décembre 2022 sont encouragés à faire convertir leur certificat en un certificat de qualification et d'inscription général ou à faire une demande de prolongation avant la fin de cette année. Une prolongation ferait passer la date d'expiration du certificat du 31 décembre 2022 au 30 juin 2023. Nous avons aussi présenté les deux options dans l'infolettre *Des nouvelles de l'Ordre*, sur le site web de l'Ordre et sur les médias sociaux.

Portail pour les candidatures à la gouvernance

Un portail de candidatures pour les postes au sein de la structure de gouvernance de l'Ordre est désormais en ligne toute l'année sur le site web de l'Ordre; nous avons une bannière héros (une bannière surdimensionnée en haut d'un site web) et nous publions des messages sur les médias sociaux. Le processus de candidature est désormais ouvert toute l'année, et le sous-comité de sélection et de nomination doit procéder à l'examen des candidatures à l'automne de chaque année.

Séance d'information sur le programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision

L'Ordre a facilité une réunion avec les organisations professionnelles représentant les agentes et agents de supervision et les fournisseurs actuels du Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. La séance d'information a permis à ces acteurs clés de s'informer sur les changements structurels de la ligne directrice révisée du programme et d'y réagir. La séance a également présenté une nouvelle QA, soit le Cours de perfectionnement pour les agentes et agents de supervision. Les commentaires recueillis au cours de cette séance et pendant le processus de validation provincial serviront à élaborer les versions définitives de ces lignes directrices de QA.

Projet pilote de l'Unité des préoccupations initiales : plaintes du public

À partir de juin 2022, l'Unité des préoccupations initiales a entrepris de modifier la manière dont le personnel tente de répondre aux préoccupations des membres du public sans qu'une enquête soit menée. Bien que certaines préoccupations reçues du public soient sérieuses et exigent une action immédiate de la part de l'Ordre, d'autres sont plutôt redirigées vers une école ou un conseil scolaire pour ce que nous appelons une «résolution locale».

En raison du libellé de la Loi, la fermeture d'un dossier à l'Unité des préoccupations initiales peut être une entreprise difficile, car les plaignants ont le droit de faire examiner leurs préoccupations par le comité d'enquête de l'Ordre s'ils insistent. Le projet pilote a modifié la manière dont la recommandation du personnel de l'unité des Préoccupations initiales de résoudre un problème à l'échelle locale est communiquée au plaignant, ce qui permet de mieux définir la charge de travail de ce dernier qui souhaite que sa préoccupation soit examinée par le comité d'enquête.

Au 20 octobre 2022, le personnel avait ciblé 64 dossiers qui avaient été marqués comme devant être fermés à l'Unité des préoccupations initiales. Parmi ces dossiers, 55 ont été

fermés avec succès, soit un taux d'environ 86 %. Ces résultats représentent une augmentation importante par rapport aux taux antérieurs au projet pilote, qui, ces dernières années, se situaient généralement entre 60 et 70 %. Si cette tendance se poursuit, plusieurs dizaines de dossiers supplémentaires seront fermés à l'Unité des préoccupations initiales chaque année, ce qui permettra aux enquêteuses et enquêteurs d'utiliser plus efficacement leur temps en se concentrant sur des affaires plus graves.

Sous-comités d'enquête

Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2022, les sous-comités d'enquête se sont réunis huit fois pour examiner 81 dossiers. Cinq de ces réunions étaient prévues. Trois sous-comités avaient en main des affaires différées. Dix-huit affaires ont été soumises au comité de discipline et aucune n'a été renvoyée au comité d'aptitude professionnelle. Le taux de renvoi aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle était de 22 %, ce qui se situe dans la limite d'un taux de renvoi durable. Ce taux permet de s'assurer que seules les affaires les plus graves sont renvoyées au comité de discipline ou d'aptitude professionnelle, ce qui signifie que les ressources de ces comités sont concentrées sur les dossiers qui soulèvent des problèmes de protection des enfants et de régulation de la profession dans l'intérêt public.

En vertu de l'article sur les enquêtes médicales de la Loi, un sous-comité du comité d'enquête a rendu sa première ordonnance enjoignant à la registraire par intérim de suspendre le certificat d'un membre. Le certificat du membre reste suspendu à titre provisoire, jusqu'à ce que le comité d'enquête, le comité de discipline ou le comité d'aptitude professionnelle ait statué sur la plainte déposée contre le membre.

Conduite professionnelle

L'Unité de la conduite professionnelle a continué à gérer les risques de manière plus stratégique en 2022 : a) en faisant avancer les audiences à l'aide de technologies de visioconférence et de transmission électronique des documents, ce qui permet d'éviter les retards et de réduire le risque que l'intérêt des participants diminue et que d'autres événements interviennent (p. ex., des problèmes de santé); et b) en continuant à offrir aux membres des engagements à démissionner et à ne jamais demander la remise en vigueur du certificat dans les cas appropriés, ce qui réduit la nécessité de tenir des audiences coûteuses et prolongées dans certains cas et élimine le risque d'un résultat d'audience sous-optimal. Par souci de transparence et dans l'intérêt public, les membres dans ces cas-là démissionnent de l'Ordre, remettent leur certificat de qualification et d'inscription, acceptent de ne jamais en demander la remise en vigueur et acceptent qu'une note soit inscrite à leur profil dans le tableau public.

Audiences électroniques

Après un examen approfondi de la question, l'Ordre a décidé, au cours du premier trimestre de 2022, d'établir officiellement la procédure électronique comme format par défaut pour les audiences. Cette décision a été prise après examen d'un certain nombre de facteurs objectifs, dont : 1) l'équité procédurale; 2) la transparence et la responsabilité; 3) l'efficacité des audiences; et 4) la responsabilité fiscale. Nous avons également consulté les arbitres siégeant aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle au cours de ce processus, et ceux-ci ont indiqué qu'ils pouvaient mener de façon compétente et équitable tous les types de procédures disciplinaires par voie électronique (c'est-à-dire les conférences préparatoires, les audiences contestées et non contestées, y compris les séances de délibération). Des discussions sur les processus d'audiences électroniques ont également

eu lieu avec diverses parties prenantes.

Conformément à la décision de l'Ordre d'établir les audiences électroniques comme format d'audience par défaut, les *Règles de procédure du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle* (les «Règles») ont été modifiées pour établir le nouveau format d'audience par défaut à compter du 11 mars 2022.

Le 12 juillet 2022, un membre a présenté une motion devant le comité de discipline, contestant la règle 8 des Règles, qui établit le processus d'objection au format électronique des audiences (voir *Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario c. Mammarella*, 2022 ONOCT 87). La motion a été présentée pour des raisons d'équité constitutionnelle et procédurale. L'Ordre s'est opposé à la motion et, le 2 septembre 2022, un sous-comité du comité de discipline a déterminé ce qui suit :

- 1) la règle 8 des Règles n'enfreint pas l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui protège le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne;
- 2) la tenue de l'audience disciplinaire du membre entièrement par voie électronique ne violerait pas les droits d'équité procédurale du membre.

Cette décision du comité de discipline n'a pas fait l'objet d'un appel et le délai d'appel est écoulé. Cette décision est conforme à l'orientation de l'Ordre visant à faire des audiences électroniques le format d'audience par défaut et aux déclarations récentes des tribunaux de l'Ontario selon lesquelles les audiences électroniques sont devenues un élément permanent des procédures judiciaires.

Le personnel des tribunaux continue également à peaufiner les processus d'audiences électroniques, afin de garantir l'équité et l'efficacité des procédures et d'atténuer le risque de futures contestations juridiques des processus d'audiences établis. Par exemple, lors d'audiences contestées, le personnel a modifié les paramètres de Zoom afin de s'assurer que les témoins soient mis en évidence pendant leur témoignage (c'est-à-dire qu'ils apparaissent comme l'orateur principal et non comme l'une des nombreuses personnes visibles dans la galerie). L'objectif est d'aider les participantes et participants à se concentrer sur la déposition du témoin.

Jusqu'à présent, nous avons constaté que les audiences électroniques améliorent l'équité des processus de discipline et d'aptitude professionnelle en rendant les audiences plus accessibles aux membres, aux témoins et aux autres personnes, quel que soit leur lieu de résidence en Ontario. Par le passé, les participants devaient se rendre à Toronto pour assister aux audiences, souvent de très loin et à leurs frais. Aujourd'hui, la technologie des audiences électroniques est accessible dans tous les coins de la province sans compromettre la qualité ou l'intégrité des procédures.

Le personnel de l'Unité des tribunaux continue également à développer des processus d'audiences hybrides, puisque les sous-comités de discipline et d'aptitude professionnelle ont le pouvoir discrétionnaire d'ordonner qu'une procédure puisse être menée par une combinaison de formats en personne, électronique et/ou écrit.

3. Améliorer l'engagement des partenaires

Assemblée annuelle des membres

L'assemblée annuelle virtuelle des membres de l'Ordre a eu lieu le 28 septembre 2022, avec traduction simultanée en français ou en anglais, selon le cas, et sous-titrage codé. La présidente du conseil, la registraire et chef de la direction par intérim et le président du sous-comité de vérification et des finances ont pris la parole lors de l'évènement, qui s'est terminé par une séance de questions et réponses. Au total, 452 personnes se sont inscrites et 69 ont suivi l'évènement en direct. En 2021, ces chiffres étaient respectivement de 303 et de 130.

La date, les renseignements sur l'inscription et les informations sur la manière de poser des questions avant l'évènement ont été communiqués par :

- une nouvelle annonçant l'invitation et sollicitant les questions des participants publiée sur le site web de l'Ordre le 28 juillet 2022;
- l'infolettre des membres *Des nouvelles de l'Ordre*;
- les médias sociaux.

Nous ne savons pas pourquoi le taux de participation à l'évènement a été plus faible que prévu, mais nous avons précisé dans tous nos documents promotionnels que l'assemblée serait enregistrée et publiée sur le site web de l'Ordre après l'évènement. La vidéo et le document complet de questions et réponses ont été publiés sur le site web de l'Ordre à la fin du mois d'octobre. La plupart des questions que l'Ordre a reçues concernaient le processus de certification, en particulier du point de vue des enseignants formés à l'étranger.

Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

Une nouvelle sur le site web de l'Ordre, un message sur les médias sociaux et un message interne destiné au personnel de l'Ordre ont été rédigés et diffusés pour souligner la deuxième Journée nationale de la vérité et de la réconciliation du Canada, le 30 septembre 2022.

2SLGBTQ+

À la suite de consultations avec des intervenants internes et externes et d'une analyse environnementale d'autres organismes de réglementation, l'Ordre a actualisé l'initialisation utilisée pour identifier les communautés communément appelées LGBTQ+. À l'avenir, l'Ordre utilisera 2SLGBTQ+.

La nouvelle initialisation a été choisie, car il s'agit du terme de préférence émergent pour des groupes communautaires très réputés, notamment l'organisme The 519 à Toronto. La composante 2S (Two-Spirit) reconnaît les efforts de réconciliation nationale en cours, que l'Ordre a appuyés publiquement à de nombreuses occasions, et nous positionne comme un chef de file progressiste au sein de la communauté réglementaire de l'Ontario.

Symposium *Generation Black: You're Next!*

L'Ordre continue de promouvoir la profession enseignante afin de soutenir les étudiantes et étudiants noirs intéressés par une carrière en enseignement. Le personnel de l'Ordre a installé une table d'information et de sensibilisation et a fait circuler des affiches dans le cadre de cet événement parrainé par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, lequel a eu lieu le 1^{er} octobre 2022. La participation de l'Ordre fut couronnée de succès et les participants ont exprimé leur sincère gratitude.

Présentation aux enseignants formés à l'étranger

Les 28 juillet et 24 août 2022, des représentants de l'Ordre ont fait une présentation à l'intention de groupes d'enseignants formés à l'étranger, en collaboration avec des représentants de la Division des services d'établissement et des talents mondiaux du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Les séances virtuelles ont été organisées par le YMCA de la région du Grand Toronto et Connecture Canada.

Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs

Ce guide sert de complément aux exigences énoncées dans le Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement. Il vise à clarifier l'objectif, au moyen de renseignements et d'exemples supplémentaires, du contenu principal qui devrait être inclus dans les programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario. Nous voulons actualiser périodiquement le guide pour refléter les modifications apportées aux systèmes et aux programmes; la dernière révision a été faite en 2017. C'est dans cet esprit de refléter l'actualité du contexte ontarien dans lequel fonctionnent les écoles élémentaires et secondaires que l'Unité d'agrément s'est engagée à actualiser le guide.

Afin de recueillir des commentaires pour la mise à jour, le personnel a tenu plusieurs séances en été et au début de l'automne, en anglais et en français, avec des intervenants, y compris des gardiens du savoir autochtone, des universitaires, des chercheurs, ainsi que des délégués des facultés d'éducation, des fédérations d'enseignants et des filiales, du comité d'agrément et de la liste de suppléance, de même que du ministère de l'Éducation. Depuis le 19 septembre 2022, les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario ont la possibilité de faire part de leurs commentaires professionnels au moyen d'un sondage en ligne accessible sur le site web de l'Ordre. Une équipe de rédaction tiendra compte des commentaires des parties prenantes et de l'enquête pour élaborer une version révisée du guide.

Vidéos sur l'ASL et la LSQ

Le personnel a également travaillé à la mise en ligne d'une série de vidéos avec des liens vers les QA correspondantes. Les vidéos sur le langage des signes ont été créées pour offrir des versions des lignes directrices des QA sur l'American Sign Language (ASL) et la langue des signes québécoise (LSQ) dans leur langue respective. Les vidéos appuieront la prestation des cours d'ASL et de LSQ comme langues secondes dans les écoles de l'Ontario. Le travail sur les vidéos de l'ASL est terminé, et les vidéos de la LSQ devraient être lancées d'ici la fin de l'année.

Éducation technologique

Une table ronde avec des membres de Colleges Ontario a permis de discuter des moyens d'accroître les possibilités pour les enseignantes et enseignants de devenir qualifiés pour

enseigner l'éducation technologique dans les écoles de l'Ontario. Les établissements suivants étaient représentés : Humber College, La Cité, Durham College, Confederation College, Fanshawe College, Loyalist College et Northern College. L'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a reçu une manifestation d'intérêt de la part d'un des établissements participants pour devenir un fournisseur de qualifications additionnelles de l'annexe B.

Autres activités de participation des parties prenantes

Lors d'une réunion organisée en septembre par l'Ontario Association of Deans of Education (OADE), l'Ordre a reçu des commentaires positifs sur ses efforts concernant la question de l'offre et de la demande de personnel enseignant. Les participants à la réunion comprenaient des membres de l'OADE et des représentants de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, du Conseil ontarien des directions de l'éducation, du ministère de l'Éducation et du ministère des Collèges et Universités.

Au cours du troisième trimestre de 2022, le personnel a coordonné les activités virtuelles énumérées ci-dessous ou y a participé en faisant des présentations à divers publics pour s'assurer que nous continuons à maintenir notre engagement stratégique avec nos partenaires :

Date	Activité
6 juillet	Présentation pour les candidats au programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école, 1 ^{re} partie – Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (IEPO)
8 juillet	Présentation pour les candidats au programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école, 1 ^{re} partie – York Region District School Board
8 juillet	Présentation pour les candidats au programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école, 2 ^e partie – York Region District School Board
11 juillet	Présentation pour les candidats au programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école, 1 ^{re} et 2 ^e parties – Université Laurentienne
14 juillet	Présentation à la faculté (1 ^{re} année d'enseignement technologique) – Université Brock
14 juillet	Présentation à la faculté (programme de formation à l'enseignement à l'intention des personnes d'ascendance autochtone) – Université Nipissing
15 juillet	Présentation à la faculté (B. Éd. en mode alternatif) – Université d'Ottawa
18 juillet	Programme menant à la qualification de direction d'école – Partie I – Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes
2 août	Programme menant à la qualification de direction d'école – Partie I – Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes
12 août	Présentation au comité de direction du Royal College of Dental Surgeons
6 septembre	Présentation à la faculté (1 ^{re} année) – Université York
6 septembre	Présentation à la faculté (1 ^{re} année) – Institut universitaire de technologie de l'Ontario
6 septembre	Présentation à la faculté (1 ^{re} année) – Université York
7 septembre	Présentation à la faculté (2 ^e année) – Université Brock
7 septembre	Présentation à la faculté (2 ^e année) – Université Lakehead (Orillia)
9 septembre	Présentation à la faculté (2 ^e année) – Université Redeemer
9 septembre	Présentation à la faculté (1 ^{re} année) – Université Lakehead (Orillia)
12 septembre	Présentation à la faculté (2 ^e année) – Université York
12 septembre	Présentation à la faculté (2 ^e année) – Université York

Date	Activité
13 septembre	Présentation à la faculté (2 ^e année) – Université Niagara
14 septembre	Présentation à la faculté (1 ^{re} année) – Université Wilfrid-Laurier
15 septembre	Présentation à la faculté (2 ^e année) – Université Niagara
16 septembre	Présentation à la faculté (1 ^{re} année) – Université Wilfrid-Laurier
19 septembre	Présentation au programme de maîtrise en enseignement de l'IEPO – Questions de politique, de droit et de déontologie
19 septembre	Présentation à la faculté (1 ^{re} année) – Université Redeemer
20 septembre	Présentation au programme de maîtrise en enseignement de l'IEPO – Questions de politique, de droit et de déontologie
20 septembre	Présentation au programme de maîtrise en enseignement de l'IEPO – Questions de politique, de droit et de déontologie
21 septembre	Présentation au programme de maîtrise en enseignement de l'IEPO – Questions de politique, de droit et de déontologie
22 septembre	Présentation à la faculté (2 ^e année) – Université d'Ottawa (en français)
22 septembre	Présentation à la faculté (1 ^{re} année) – Université d'Ottawa (en français)
27 septembre	Présentation à la faculté (1 ^{re} année) – Université d'Ottawa
27 septembre	Présentation à la faculté (1 ^{re} année) – Université Western
28 septembre	Présentation au programme de maîtrise en enseignement de l'IEPO – Questions de politique, de droit et de déontologie
28 septembre	Présentation à la faculté (1 ^{re} année) – Université Brock
29 septembre	Présentation à la faculté (1 ^{re} année) – Université d'Ottawa (campus Windsor) (en français)
29 septembre	Présentation à la faculté (2 ^e année) – Université d'Ottawa (campus Windsor) (en français)

Selon le tableau ci-dessus, le personnel de l'Ordre a présenté six séances pour le programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école au cours du troisième trimestre de 2022. Tout au long de l'année et dans toute la province, l'Ordre présente régulièrement des séances aux membres inscrits au Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école et au Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Les présentations renforcent le concept et l'importance de l'autorèglementation, y compris le devoir de l'Ordre d'agir dans l'intérêt public. Le personnel propose aux membres des études de cas interactives pour les aider à comprendre les normes d'exercice, les normes de déontologie et le processus d'enquête et d'audience, et à y réfléchir du point de vue de l'administration. Ces séances sont également une occasion pour nous de mettre en avant les ressources disponibles pour les administrations afin de les aider dans leur rôle.

Le personnel de l'Ordre a également organisé 24 présentations dans les facultés entre juillet et septembre 2022 en utilisant diverses plateformes de réunions virtuelles. Chaque année, notre personnel fait des présentations devant les facultés d'éducation qui fournissent aux étudiantes et étudiants en enseignement des renseignements importants pour les aider à mieux connaître l'Ordre, le processus de certification du personnel enseignant, ainsi que les nombreux services et le soutien offerts aux membres.

Le personnel qui soutient les processus juridictionnels continue de participer à des réunions régulières avec le personnel occupant des postes similaires dans d'autres organismes de réglementation afin de discuter des meilleures pratiques relatives aux processus des tribunaux, des défis et des solutions communes, ainsi que des tendances récentes en matière d'audiences disciplinaires.

STATISTIQUES

Ressources humaines

Le recrutement se poursuit au fur et à mesure que des postes sont à pourvoir parmi les 186 postes permanents prévus dans le budget de 2022. Le résumé suivant présente le personnel permanent de l'Ordre, le personnel détaché par des conseils scolaires et le personnel temporaire au 30 septembre 2022 :

Postes prévus dans le budget de 2022	<u>186</u>
Personnel permanent	154
Personnel temporaire (congrés et postes vacants)	16
Personnel détaché par des conseils scolaires	4
Postes à pourvoir au moment de publier le rapport*	12
	<u>186</u>

*Du financement pour combler des postes équivalents temps plein a été octroyé à la Division des services aux membres pour embaucher du personnel temporaire comme mesure à court terme.

Services aux postulants et aux membres

Certification

Le certificat de qualification et d'inscription est un certificat permanent délivré aux personnes qui ont répondu à toutes les conditions d'inscription en vigueur au moment de présenter leur demande.

Le certificat de qualification et d'inscription temporaire a été introduit dans la loi en 2021 en tant que mesure d'urgence de durée limitée. Ce certificat est délivré aux postulantes et postulants à l'Ordre qui ont satisfait aux exigences d'inscription en matière de scolarité, de compétence linguistique et d'aptitude professionnelle, et qui sont actuellement inscrits à un programme agréé de formation à l'enseignement en Ontario (les personnes inscrites à un programme concurrent peuvent également faire la demande de ce certificat, pourvu qu'elles aient satisfait aux conditions de leur programme de premier cycle). Un postulant doit faire une demande, et sa faculté d'éducation doit confirmer qu'il a réussi une partie du stage; qu'il a fait des progrès satisfaisants dans le programme de formation à l'enseignement; et qu'il devrait terminer le programme en 2022 ou en 2023. Ce certificat expirera s'il n'est pas converti en certificat de qualification et d'inscription général avant sa date d'expiration.

Le certificat de qualification et d'inscription transitoire, qui est également de durée limitée, est délivré aux personnes inscrites à un programme en plusieurs parties agréé par l'Ordre. Le certificat est délivré à l'issue de la première session du programme et est valide six ans, avec possibilité de prolongation d'un an. Les étudiants doivent terminer leur programme de formation professionnelle avant la date d'expiration du certificat, à défaut de quoi le certificat n'est plus valide.

Décisions en matière d'inscription et nouveaux membres pour le troisième trimestre de 2022 :

TOTAL PAR TYPE DE CERTIFICAT		
Type de certificat	Langue d'enseignement	1^{er} juillet-30 sept. 2022
Certificat de qualification et d'inscription	Anglais	1 480
	Français	138
Certificat de qualification et d'inscription temporaire	Anglais	630
	Français	97
Certificat de qualification et d'inscription transitoire	Anglais	59
	Français	35
TOTAL		2 439

Les chiffres de certification du troisième trimestre représentent un accomplissement qui met l'Ordre sur la voie du plus grand nombre d'enseignantes et enseignants nouvellement autorisés à enseigner depuis 2015. Cette réalisation est le résultat de mesures ciblées prises par l'Ordre, notamment l'accélération de la délivrance des certificats, la priorisation des dossiers d'inscription, l'ajout de personnel, l'automatisation croissante des processus (comme la demande en ligne qui permet aux postulants de télécharger certains documents directement dans leurs dossiers), les stratégies de sensibilisation et la prolongation du certificat temporaire.

Autorisations accélérées

Depuis août 2021, pour aider les conseils scolaires à pallier la pénurie de personnel enseignant, nous leur avons donné la possibilité d'accélérer le processus de certification de personnes qui ont une offre officielle d'emploi d'un conseil scolaire en Ontario. Les conseils scolaires doivent nous transmettre le nom de la personne, le numéro de dossier ou de membre, le nom du grade obtenu (le cas échéant) et la date d'expiration de l'offre conditionnelle d'emploi.

LISTE DES AUTORISATIONS ACCÉLÉRÉES		
	Langue d'enseignement	1^{er} juillet-30 sept. 2022
A reçu un certificat de qualification et d'inscription ou a fait convertir un certificat	Anglais	302
	Français	35
TOTAL		337

Le tableau ci-dessus indique le nombre de personnes qui ont reçu un certificat initial ou dont le certificat arrivant à échéance a été converti en certificat permanent au cours du troisième trimestre de 2022.

Statistiques des membres

Statut	30 sept. 2022	30 sept. 2021
Membres inactifs	247 547	240 906
Membres en règle	227 574	230 160
Certificats expirés	21 525	21 564
Annulation – Démission	3 197	3 277
Certificats révoqués	463	434
Certificats annulés	265	265
Suspensions provisoires	90	84
Certificats suspendus	20	35
Total	500 681	496 725

Bibliothèque Margaret-Wilson

Les abonnés de la bibliothèque continuent de profiter des avantages des ressources imprimées et électroniques. Pour la période de trois mois allant de juillet à septembre 2022, un total de 9 142 articles ont été empruntés : 2 690 articles imprimés et 6 452 livres électroniques.

Toujours au troisième trimestre de 2022, la circulation des ressources imprimées a augmenté de 40 % par rapport à la même période en 2021. Au T3-2022, il y a eu une circulation totale de 2 690 articles imprimés, contre 1 904 articles au T3-2021.

Les bases de données de recherche EBSCO (Elton B. Stephens Company) continuent d'être populaires auprès des abonnés de la bibliothèque. Pour le T3-2022, le nombre total de recherches a augmenté de 16 %. Sur cette période, un total de 431 977 recherches ont été effectuées, contre 372 864 recherches sur la même période en 2021.

Dans le cadre de l'engagement de la bibliothèque à soutenir l'accès des abonnés à la collection 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, un nouveau tutoriel vidéo a été conçu, donnant des instructions faciles à suivre sur la façon de gérer les réservations et les emprunts de la bibliothèque. Cette vidéo sera disponible en français et en anglais et viendra compléter la série de vidéos existantes qui offrent une formation virtuelle asynchrone sur les services et ressources de la bibliothèque. La série existante de quatre vidéos a été vue plus de 460 fois en français et plus de 1 490 fois en anglais.

Appels des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions est un comité statutaire établi en vertu de la loi, qui est objectif, équitable et transparent. Il évalue les appels des postulants à qui l'on a refusé l'inscription à l'Ordre ou ceux des membres dont le certificat de qualification et d'inscription est assorti de conditions ou de restrictions, et rend des décisions à ce sujet.

Le comité continue de traiter les appels de manière efficace et s'est entièrement adapté à l'environnement virtuel, qui se poursuivra à l'avenir conformément à l'article 6.01 des règlements administratifs de l'Ordre. Le tableau suivant montre les appels reçus et les décisions rendues au cours du T3-2022 :

Appels des inscriptions	2022 (T3)	2021 (T3)
Appels reçus	8	5
Décisions rendues	5	6

Le comité continuera à traiter les appels avec diligence. Le registraire a également commencé à explorer plus avant l'étendue de l'exercice autorisé du pouvoir discrétionnaire en matière de certification.

Normes d'exercice et agrément

Le perfectionnement professionnel continu fait partie intégrante de l'enseignement. Les normes de la profession reflètent l'attente que tous les membres participent à un perfectionnement continu. L'enrichissement des connaissances professionnelles améliore la pratique de l'enseignement, ce qui améliore l'apprentissage des élèves.

Le système réglementé des cours de qualification de base additionnelle (QBA) et des QA constitue une forme de perfectionnement professionnel. Les QBA et les QA sont énoncées dans la législation, agréées par l'Ordre, offertes par des fournisseurs approuvés par l'Ordre (p. ex., universités, collèges, fédérations d'enseignants, organisations de directions d'école, conseils scolaires, organisations de matières et organisations communautaires) et, lorsqu'elles sont réussies, inscrites sur le certificat de qualification et d'inscription du membre.

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2022 (T3-2022)

Description	Statistiques
Agrément : Cours soumis	90
Cours agréés	49
Examen de la gouvernance	4
Lignes directrices provisoires publiées sur le site web	22 (11 FR, 11 EN)
Lignes directrices définitives publiées sur le site web	8 (4 FR, 4 EN)

Enquêtes et audiences

Les fonctions de l'Ordre relatives aux plaintes et à la discipline sont assurées par la Division des enquêtes et des audiences, qui comprend quatre unités : Préoccupations initiales, Enquêtes, Conduite professionnelle et Tribunaux.

Préoccupations initiales

Description	2022 (T3)	2021 (T3)
Origine des nouvelles préoccupations		
- Membre du public	58	34
— Secrétaire d'un conseil scolaire – Évaluation du rendement du personnel enseignant ⁽¹⁾	0	1
- Membre de l'Ordre	8	6
- Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeurs)	118	92
- Ministre de l'Éducation	0	0
Total (nouvelles préoccupations)	184	132
- Dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales ⁽²⁾	56	44
• Avis d'employeurs (préoccupations résolues au stade initial)	10	13
- Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes ⁽²⁾	118	83
- Dossiers actifs	72	42
Fonds pour thérapie et consultations		
- Nouvelles demandes	0	1
- Demandes approuvées	0	0
- Demandes refusées	0	0
- Demandes en cours de traitement à la fin de la période visée	1	1

(1) Signalements liés à une démission ou à un congédiement résultant d'une évaluation du rendement insatisfaisante

(2) Les dossiers de l'unité des Préoccupations initiales notés comme «Dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales» et «Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes» dans ce tableau peuvent avoir été reçus par l'Ordre dans une période de rapport précédente. Par conséquent, le nombre de nouvelles préoccupations traitées ne correspond pas directement au nombre de préoccupations transmises au comité d'enquête, résolues au stade initial ou en attente de plus d'information.

Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2022, l'Unité des préoccupations initiales a reçu environ 160 appels téléphoniques et demandes de renseignements par courriel. La grande majorité des demandes sont résolues le jour même de leur réception.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone ou par courriel, l'équipe a traité 174 préoccupations et avis officiels d'employeurs pendant le troisième trimestre de 2022. Les délais de traitement de ces dossiers étaient les suivants :

Dossiers traités en moins de 30 jours – 142

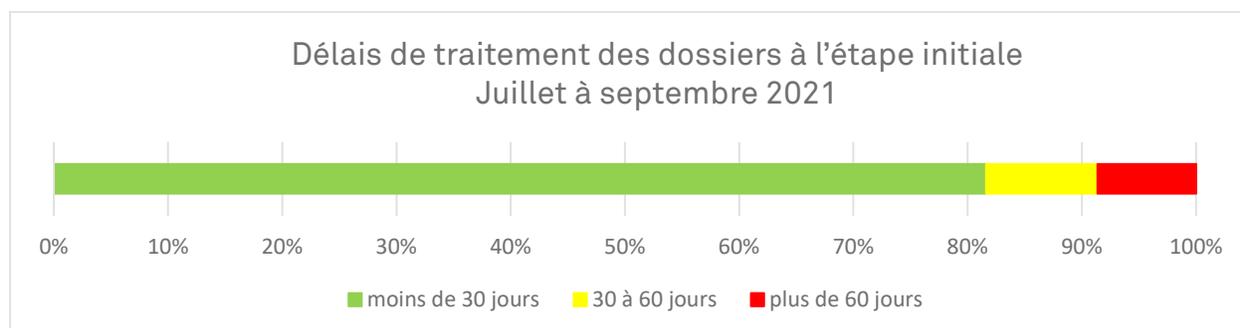
Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 17

Dossiers traités en plus de 60 jours – 15

Les délais de traitement prolongés s'expliquent en partie par la nécessité d'obtenir des renseignements supplémentaires auprès des employeurs, ce qui peut parfois prendre beaucoup de temps si les enquêtes menées par les employeurs sont toujours en cours.

Enquêtes

Le tableau suivant récapitule les affaires classées par des sous-comités d'enquête au cours du troisième trimestre de 2022, par rapport au troisième trimestre de 2021.



Affaires classées	Juillet- septembre 2022	Juillet- septembre 2021
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	18	12
Questions renvoyées au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	0	0
Admonestations en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	10	10
Admonestation par écrit en vertu du paragraphe 26 (5) d)	6	1
Avertissement en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	2	1
Avertissement par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	1	10
Avis en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	3	2
Rappel en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	5	2
Question non renvoyée et aucune mesure prise en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	16	11
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou l'incapacité [alinéa 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [alinéa 26 (2) b)] (Demande de directives)	17	49
Engagement à démissionner	0	9
Engagement découlant du processus d'évaluation du rendement	3	0
Question résolue au moyen du programme de règlement des plaintes	0	0
Total	81	107

Remarque : Le nombre total de décisions ne comprend pas les affaires qui ont été retirées ou abandonnées avant de parvenir à un sous-comité d'enquête.

Pour obtenir des renseignements à jour sur les dates des audiences disciplinaires à venir, veuillez consulter le calendrier des audiences sur le site web de l'Ordre :

<https://www.oct.ca/public/complaints-and-discipline/hearing-schedule>. Le comité d'aptitude professionnelle tiendra une audience à huis clos le 1^{er} décembre 2022, qui ne figure pas sur le calendrier des audiences.

Conduite professionnelle

	2022-T3	2021	2020	2019	2018
Résolution des plaintes					
Évaluations de dossiers soumis au programme de règlement des plaintes (toutes les plaintes sont évaluées pour déterminer si elles peuvent être réglées à l'aide du programme)	85	299	284	386	340
Résolutions de dossiers soumis au programme de règlement des plaintes (ententes conclues par un sous-comité d'enquête composé d'un membre)	19	44	61	86	61
Résolutions par engagement (plaintes d'incompétence ou découlant d'une évaluation insatisfaisante)	2	6	3	9	5
Résolution interne					
Évaluations de dossiers du comité de discipline (tous les dossiers renvoyés au comité de discipline sont évalués pour déterminer s'ils peuvent être réglés à l'interne)	14	39	65	158	89
Audiences du comité de discipline tenues par l'équipe de règlement à l'interne (poursuite menée à l'interne)	7	19	25	36	12

Les protocoles d'accord adoptés par le comité d'enquête (règlement des plaintes) ont totalisé :

2022 (uniquement au troisième trimestre)	19
2021	44
2020	61
2019	86
2018	61

Tribunaux (comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle)

Le tableau suivant ventile les 16 affaires disciplinaires classées du 1^{er} juillet au 30 septembre 2022. Si une affaire s'est conclue par de multiples sanctions (p. ex., réprimande et conditions ou restrictions; ou suspension), seule la sanction la plus sévère (p. ex., suspension dans l'exemple précédent) figure au tableau.

Affaires classées	Affaires réglées par le comité de discipline
Révocation	5
Suspension	2
Réprimande	2
Démission - Annulation	3
Conditions ou restrictions	1
Retrait de l'avis d'audience	2

Affaires classées	Affaires réglées par le comité de discipline
Non coupable	0
Remise en vigueur refusée	0
Remise en vigueur acceptée	0
TOTAL	16

En plus des affaires classées ci-dessus, le comité d'aptitude professionnelle a tenu deux audiences, qui ont toutes deux abouti à l'imposition de conditions ou de restrictions.

Le nombre de dossiers d'audience ouverts à la fin du troisième trimestre (au 30 septembre) pour le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle est résumé ci-dessous :

2022	99
2021	176
2020	305
2019	301
2018	224

Au cours du troisième trimestre de 2022, 18 audiences (discipline et aptitude professionnelle) ont été conclues. Une affaire est considérée comme classée après la conclusion de l'audience et une fois que le sous-comité a rendu sa décision et fourni ses motifs. Le nombre d'affaires classées (18) au cours du troisième trimestre de 2022 était 24 % moins élevé que le nombre moyen d'affaires classées (23,8) au cours de la même période des quatre années précédentes.

Mois	2022	2021	2020	2019	2018
Juillet	5	18	10	13	1
Aout	8	11	9	8	1
Septembre	5	13	4	3	4
TOTAL	18	42	23	24	6

Au troisième trimestre de 2022 :

- 31 jours de sous-comité ont été consacrés à la tenue d'audiences, de délibérations, de rédaction de décisions ou de conférences préparatoires. Le temps consacré à la conduite des travaux du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle au troisième trimestre de 2022 (31 jours) est supérieur de 8 % à la moyenne du troisième trimestre de 2018 à 2021, qui est de 28,8 jours;
- 16 jours ont été consacrés à la conduite de procédures **contestées** en matière de discipline et d'aptitude professionnelle (c'est-à-dire des audiences et/ou des motions). Il s'agit d'une augmentation de 83 % du nombre de jours d'instances contestées par rapport à la moyenne de 8,8 jours au troisième trimestre des années 2018 à 2021;
- 15 instances **non contestées** ont été entendues. Cela représente une diminution de 29 % par rapport à la moyenne de 21 instances non contestées au troisième trimestre des années 2018 à 2021.

L'augmentation de 83 % des procédures contestées et la diminution de 29 % des procédures non contestées expliquent la baisse de 24 % du nombre total d'affaires conclues au troisième trimestre (les affaires contestées nécessitant davantage de ressources et de temps que les affaires non contestées). Bien que la nature du travail des comités de discipline et d'aptitude professionnelle ait changé de manière significative au troisième trimestre de 2022, le volume ou le temps passé à effectuer ce travail décisionnel n'a pas changé puisque le nombre de jours de travail des sous-comités était de 8 % supérieur à celui du troisième trimestre des années précédentes.

De plus, malgré la baisse du nombre d'affaires conclues au troisième trimestre, les données pour la période 2022 à ce jour suggèrent qu'il y a eu une augmentation de 15 % du nombre d'affaires conclues, une augmentation de 23 % du nombre de jours de sous-comités, une augmentation de 22 % du nombre de jours d'instances contestées et une augmentation de 17 % du nombre d'instances non contestées par rapport aux mêmes périodes de 2018 à 2021.

Le volume cumulé des dossiers d'audiences ouverts étant désormais inférieur à 100 (alors qu'il était de plus de 300 en 2019), il est clair que la priorité stratégique du conseil consistant à réduire les délais des processus disciplinaires a porté fruit. Toutefois, étant donné le nombre élevé de dossiers actuellement au stade de l'enquête, le volume des dossiers d'audiences ouverts va probablement augmenter, car on peut s'attendre à ce que certaines de ces affaires soient renvoyées devant le comité de discipline ou le comité d'aptitude professionnelle dans les mois à venir.

J'espère que les renseignements du présent rapport vous seront utiles. Je serai heureuse de répondre à vos questions ou d'entendre vos commentaires.

Chantal Bélisle, EAO
Registraire et chef de la direction par intérim